

MAIRIE DU 4° SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 21 NOVEMBRE 2023

La séance est ouverte à 18 heures 04 à la Mairie du 6/8 par Madame La Maire.

Mme la Maire.- Bonsoir à toutes et tous. Je vous invite à prendre place pour que nous puissions démarrer notre Conseil d'Arrondissements. Si tout le monde est installé, j'appelle le benjamin de notre assemblée, Lee FERRERO, à faire l'appel des présents.

(M. Lee FERRERO procède à l'appel.)

Mme la Maire. - Le quorum étant atteint, ce Conseil d'Arrondissements peut valablement démarrer. Je déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2023

Mme la Maire. - On va commencer, si vous le voulez bien, par approuver le procès-verbal du conseil précédent. Avez-vous des demandes de rectifications sur ce procès-verbal? *(Aucune demande.)* Je mets aux voix le procès-verbal de la séance précédente. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le procès-verbal est adopté. Je vous remercie.

(Le procès-verbal du 16 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.)

Mme la Maire. - Nous avons deux rapports à étudier. Cela peut paraître peu, mais c'est beaucoup puisqu'il s'agit d'abord de la présentation du budget de notre mairie de secteur pour l'année 2024 et de la comptabilité carbone qui concerne ce budget. Pour le premier rapport, j'appelle Jean-Marc PANTALACCI BONNAFFOUS au pupitre pour qu'il puisse nous présenter l'action publique telle que nous la prévoyons pour l'année 2024.

Rapport 23/001/MS4

ÉTAT SPÉCIAL D'ARRONDISSEMENTS 2024

Rapporteur : M. Jean-Marc PANTALACCI BONNAFFOUS

M. Jean-Marc PANTALACCI BONNAFFOUS.- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Comme chaque année, je prends la parole sur le budget du prochain exercice. Cette année, je vous présente un budget de consolidation avec

des ambitions d'actions publiques constantes qui sont le fruit du travail d'une équipe dynamique et engagée depuis 2020.

La première mission de notre mairie de secteur est de préserver un service public de qualité que les citoyennes et les citoyens attendent de nous dans un contexte de crises multiples qui ont forcément un impact important sur nos finances. La réglementation a fixé un cadre précis pour exercer cette mission et nous en verrons plus loin les contours. Nous devons encore tenir compte de l'environnement inflationniste, dont il est difficile de prévoir le niveau et l'évolution, même si les indicateurs semblent plus favorables que l'année dernière. À notre échelle, nous devons aussi tenir compte de la situation de tension internationale qui peut avoir des effets sur l'ensemble de nos événements avec un coût de sécurisation induit. Nous continuerons évidemment à observer un pilotage précis tout au long de l'année, en collaboration étroite avec la mairie centrale pour l'exécution budgétaire et les éventuels arbitrages.

Avant d'aborder le budget en détail, il me faut vous rappeler que c'est la loi PLM du 31 décembre 1982 et son décret d'application du 1er avril 1983 qui établissent nos compétences en mairie de secteurs tels que vous pouvez les voir à l'écran. La mairie de 6e et 8e arrondissements gère pas moins de 81 équipements de proximité, principalement destinés aux habitants du secteur. Elle assure la gestion et une partie de l'entretien des types d'équipements que vous voyez à l'écran. Par souci de cohérence et de lisibilité, le budget est structuré à périmètre constant autour des grandes masses qui vous avaient été présentées en 2023. Pour 2023, au-delà du budget qui doit répondre aux principes de la comptabilité publique que vous pouvez voir tout en haut à l'écran (l'équilibre, l'annualité, la spécialité, l'universalité, l'unité et la sincérité), trois grands moments administratifs nous permettront de traduire nos intentions en actions : le renouvellement de nos marchés, leur enveloppe et le choix de nos critères d'attribution, les projets de service et d'animation et les réunions de programmation de travaux avec nos partenaires.

Je tiens à rappeler qu'au-delà de la limite budgétaire, notre action ne peut s'envisager sans tenir compte des limites en termes de moyens humains et matériels, mais aussi désormais du défi climatique et de la limitation nécessaire de notre impact carbone. À ce sujet, le rapport qui

suivra cette présentation nous permettra d'engager une politique volontariste dans ce domaine à travers l'évaluation climat du budget.

On va maintenant parler de la dotation pour 2024 de la mairie des 6e et 8e arrondissements :

- 1 804 218 euros sont attribués en fonctionnement. C'est le budget essentiel de notre mairie pour son quotidien. Cette dotation est en légère hausse de 30 000 euros.
- 249 086 euros en investissements pour la valorisation du patrimoine décentralisé, les dépenses à caractère durable, dont une partie est cofinancée par la mairie centrale dans le cadre des réunions de programmation.

Venons en maintenant à la répartition budgétaire qui est proposée au vote de cette assemblée.

Les moyens généraux

Le premier pôle concerne les moyens généraux dotés de 284 800 euros. C'est le budget de fonctionnement quotidien des services. Il permet de couvrir des dépenses aussi diverses que les fournitures d'entretien, les fournitures administratives et d'état civil, l'allocation des copieurs, le petit équipement, les fluides, l'entretien et la réparation des véhicules de service. Évidemment, cette liste n'est pas exhaustive.

Depuis 2020, toutefois, nous avons souhaité que ce pôle budgétaire soit exemplaire en termes de frugalité et de bonne gestion des deniers publics, et ce, pour dégager des marges de manœuvre financières sur les autres secteurs. Il nous faut systématiquement privilégier les comportements vertueux et économes pour que les deniers publics soient en priorité consacrés aux habitantes et aux habitants du secteur. Cette année, comme l'a souhaité Madame la Maire au Conseil de juin dernier, notre priorité 2024 est de mettre en place une gestion de la relation citoyen efficace.

L'information et le protocole

Doté de 119 565 euros, il sera notamment employé à renforcer les outils d'information de nos administrés parce que les très nombreux projets que cette majorité a mis en place n'ont de sens que s'ils sont portés à la connaissance des usagers dans la plus grande transparence. Aussi, après la

remise à niveau et la modernisation du site internet de la mairie, il faut vraiment féliciter le travail de l'opérateur parce que le site internet est vraiment désormais très accessible à tout le monde. L'effort sera maintenu sur l'information aux usagers et les concertations tout au long de l'année. Nous continuerons bien sûr à retransmettre en direct les conseils d'arrondissements.

L'enfance et la jeunesse

Plus personne ne doute que les priorités de la majorité municipale sont l'éducation et la place de l'enfant dans la ville. Depuis 2020, à l'échelle de notre territoire, nous avons permis l'augmentation des capacités d'accueil dans les centres aérés et étendu les périodes d'ouvertures, notamment durant le mois d'août.

En 2023, comme nous l'avions annoncé, nous avons apporté la plus grande attention à la qualité des repas servis dans nos centres aérés et nous avons favorisé la diversification des activités pour nos enfants grâce au travail de nombreux adjointes et adjoints. Par exemple, des ateliers éducatifs dans les centres et l'augmentation du nombre d'activités, des cours de sport gratuits à destination des enfants et jeunes durant les vacances, les activités pour les ados, notamment sportives et culturelles et bien entendu la mise en place du conseil des enfants. Nous avons également amélioré l'accueil des enfants dans nos centres d'animation avec des espaces dédiés.

Nous allons continuer à œuvrer dans ce sens en 2024 avec deux nouveautés : un espace enfant en mairie et un réseau jeune le mercredi au centre d'animation Falque.

Événements et culture

Au programme pour 2024, une saison culturelle toujours aussi riche avec les événements désormais incontournables que sont «Musiques à Bagatelle», «Oh ma parole!», «Les rencontres vocales» ou encore «Culture au jardin», mais aussi de nombreux événements dans les quartiers, en mairie, sur des thématiques différentes tout au long de l'année.

On peut citer là encore, sans que cela soit exhaustif, le Noël festif dans les 6e et 8e arrondissements, avec des animations à Bagatelle et au cours Julien pour les familles, les festivals de printemps autour de la transformation de l'espace public et de la végétalisation à Bonnefon et à

Vauban, des événements liés à la solidarité et à la vie associative, le festival Rock solidaire qui débute demain pour son édition 2023, les portes ouvertes associatives, Octobre Rose, Le Téléthon, la Journée mondiale contre le SIDA. On peut également citer les Forums pour l'emploi. Il y aura également un cycle féministe en mars et en novembre. La vie des centres d'animation et des sports. En 2023, nous avons prévu de renforcer l'offre de nos centres d'animation et activités associatives, grâce notamment à des appels à manifestation d'intérêt. Notre ambition était de diversifier l'offre et de nous ouvrir à un plus grand nombre d'associations. C'est aujourd'hui 250 activités socioculturelles avec 200 associations qui sont proposées aux usagers, avec un succès de fréquentation qu'il faut souligner.

En 2024, nous continuerons à assurer la pérennité du Programme d'accès au sport pour toutes et tous, tout comme les cycles d'éducation populaire et de sensibilisation aux problématiques de santé. Surtout, nous maintiendrons notre nouvelle offre de service public dans nos centres d'animation via des permanences d'accueil et d'orientation qui ont pour but d'apporter une aide aux administrés pour leurs démarches administratives et de favoriser l'accès au droit et à l'accueil social de proximité. Je tiens à souligner que, grâce à sa collaboration étroite avec les agents, ma collègue a mis à jour sa feuille de route pour la période 2023-2026 pour décliner les actions des centres en trois thématiques : la Maison des activités, la Maison des projets, la Maison de la Citoyenneté.

Le sport n'est évidemment pas en reste avec le programme «Sportez vous bien», dont le succès ne se dément pas et la première édition de «Marseille au cœur de la mêlée» en 2023, que nous souhaitons pouvoir renouveler en 2024.

Les équipements locaux

Ce domaine est doté d'une enveloppe budgétaire importante, car l'entretien de nos équipements est une mission importante. Nous avons déjà consenti de nombreux efforts au cours des exercices précédents pour les remettre à niveau. En 2023, nous avons inauguré deux nouveaux jardins de proximité le Réservoir et le Rouet. En 2024, nous continuons la phase opérationnelle de renaturation et de réaménagement pour Corinthe, Valbelle, Grand Bonneveine. L'importante réhabilitation du Parc des Sœurs Franciscaines, portée en étroite collaboration avec la mairie centrale, est sur le

point de se terminer. Il sera réouvert au public d'ici quelques mois. Notre enjeu est aussi de transformer l'espace public. Pour cela, nous allons soutenir le programme des «Rue Jardin», qui favorise l'engagement des riverains et habitants avec le soutien de la mairie. La première «Rue Jardin» a été inaugurée très récemment, rue de Guinée. Bien entendu, nous poursuivrons nos efforts pour le développement du réseau des composteurs collectifs, qui est un franc succès à la fois écologique et convivial. Nos équipements sportifs et nos centres d'animation sont également au cœur de notre attention, avec une amélioration constante de l'accueil des publics de sobriété énergétique ou encore des travaux d'accessibilité nécessaires pour les personnes à mobilité réduite.

Le schéma qui vous est présenté ici indique l'évolution de la répartition de l'enveloppe budgétaire en 2024, avec en sous-titre les pourcentages 2023 pour vous permettre de comparer. Vous pouvez constater qu'il y a peu d'évolution dans la répartition budgétaire, car je l'ai dit en préambule, notre ambition est désormais de consolider et de pérenniser les actions déployées dès 2020 qui ont fait la preuve de leur utilité pour les habitants des 6e et 8e arrondissements.

En ce qui concerne la dotation d'investissement de 249086 euros, les structures d'animation et les équipements sportifs ont fait l'objet d'efforts soutenus depuis le début du mandat. C'est maintenant sur le site de Bagatelle que nous allons porter nos efforts, car des postes ont été créés et de nouveaux agents vont nous rejoindre. Ce diagramme souligne également l'effort que nous souhaitons consacrer à nos espaces verts dans le domaine de l'investissement, c'est-à-dire dans le durable.

Mesdames et Messieurs, en conclusion, je souhaite rappeler que ce budget est le fruit d'un travail d'équipe. Chaque élu a participé à la construction de notre action publique depuis 2020 et le concours des équipes d'agents à la construction de ce budget. Alors que la stabilité budgétaire de notre action publique est acquise, il nous faut désormais avancer sur l'évaluation climat du budget. C'est exactement l'objet du rapport qui suit et qui nous permettra de marquer notre contribution à l'ambition de faire de Marseille une ville neutre en carbone. Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

Mme la Maire. - Merci beaucoup, Monsieur PANTALACCI BONNAFFOUS, pour cette présentation. Avez-vous des questions sur ce rapport? (*Aucune question.*)

Je voudrais profiter de ce rapport pour mentionner évidemment l'engagement de notre majorité pour une meilleure gestion publique et saluer ici l'engagement de Joël CANICAVE qui, auprès du maire, a pu obtenir l'amélioration de la note financière de notre ville. Cela peut paraître un détail, mais c'est très important parce que cela nous donne une meilleure crédibilité financière pour pouvoir emprunter quand c'est nécessaire dans les meilleures conditions possibles. Cela démontre aussi l'engagement de la ville pour obtenir une meilleure gestion publique. C'est important parce que l'on parle ici d'argent public et notre souhait est de faire en sorte que chaque euro soit utilement dépensé. C'est ce que démontre cet exercice budgétaire en le présentant de manière exhaustive chapitre par chapitre. On sort évidemment de la nomenclature budgétaire qui est relativement indigeste. Je le dis pour nos participants, dont je salue la présence, la nomenclature budgétaire n'est pas très lisible. Ici, on cherche à démontrer l'objectif qui est le nôtre dans notre action publique. Ce qui nous porte dans cette collectivité est de faire en sorte que l'on puisse proposer des opportunités à toutes et tous les habitants et habitantes des 6e et 8e arrondissements. C'est ce que démontrent nos politiques culturelles, nos politiques sportives, nos politiques associatives, pour faire en sorte que chacun et chacune puisse trouver une proposition qui puisse lui convenir et que chacun ait sa place. La présentation budgétaire le démontre.

Je voudrais mentionner aussi cette nomenclature budgétaire parce que, cette année, nous modernisons encore notre action publique et nous changeons de nomenclature budgétaire. Il s'agit de la manière dont les documents comptables sont rédigés et notre administration s'est engagée dans cette transformation. Cela demande un travail important de changer la nomenclature d'un document tel que celui-ci, mais c'est pour nous l'opportunité à la fois de nous mettre en conformité parce que c'est attendu, mais c'est aussi la possibilité d'avoir dans nos budgets une meilleure lisibilité de ce qu'est l'action publique, puisque cette nomenclature permet une meilleure lecture par projet qu'elle ne l'était auparavant. On se modernise et on avance. Je voudrais saluer l'engagement de notre administration.

Pour terminer, je voudrais saluer l'engagement et la détermination des élus et des agents parce qu'il s'agit de discuter, de trouver des consensus et d'être ingénieux pour faire tenir toutes les ambitions dans un budget aussi restreint. C'est encore une fois l'exercice qui a été réalisé sous l'égide de notre adjoint aux finances et premier adjoint. Merci beaucoup pour ce travail.

Je vais mettre ce rapport au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? Monsieur BERLAND s'abstient. Le rapport est adopté. Je vous remercie.

(Le rapport 23/001/MS4 est adopté à la majorité absolue : le groupe Le Printemps Marseillais vote pour, Yvon BERLAND s'abstient.)

Rapport 23/002/MS4

DÉMARCHE « ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET » DE LA MAIRIE DES 6^e ET 8^e ARRONDISSEMENTS.

Rapporteur : M. Pierre CECCALDI

Mme la Maire.- J'appelle maintenant le rapport numéro deux qui est l'évaluation carbone du budget. Pierre CECCALDI va nous présenter cette démarche et ce travail.

M. Pierre CECCALDI. - Merci madame la Maire. Bonsoir, chers collègues, bonsoir chers représentants des habitants. Ce rapport a un article qui donne l'accord du Conseil d'arrondissements à la maire des 6^e et 8^e arrondissements, ainsi que sa directrice générale des services pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie de contribution aux objectifs climat de la Ville de Marseille.

Qu'est-ce que cela veut dire? Les cinq minutes qui arrivent vont me permettre de vous l'expliquer. Nous allons voir un peu le contexte en commençant par un historique. Il y a presque trois ans, en février 2021, la première adjointe, Michèle RUBIROLA a déclaré l'état d'urgence climatique pour la ville de Marseille. En octobre 2021, en marge de la COP 26 à Glasgow, la Ville a adhéré à la Convention des maires qui permet d'avoir accès à un plan d'action pour contribuer à la neutralité carbone collective, c'est-à-dire planétaire d'ici 2050. C'est la seule qui compte en vérité. Juste après la COP 26, on a annoncé ici en mairie de secteur, le développement d'une comptabilité carbone du budget. Cela a pris la forme

d'une prestation de mise en marché à l'été 2022 qui a couru tout le long de l'année 2023 et qui échoit cet automne.

Pour l'évaluation climat du budget ou carbone, il s'agit de qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. C'est une méthodologie comptable qui a été travaillée et développée à la fois par l'Institut d'économie pour le climat, en collaboration avec l'Association des maires de France et certaines collectivités pilotes. Je vous en avais parlé, il y a un an. On parle par exemple de la Métropole de Strasbourg et d'autres encore. C'est une analyse ligne à ligne du budget qui permet de classer les actions avec un code couleur assez simple et très opérationnel : très favorable, favorable, neutre ou défavorable. Vous allez voir que l'on en a encore du travail.

Ici, vous voyez l'évaluation climat du budget tel qu'il est dépensé cette année. Par exemple, le budget de fonctionnement primitif pour 2023 est de 1 790 000 euros. Au début de l'analyse, il y avait 40 % de dépenses indéfinies, 5 % plutôt défavorables, 10 % très favorables, 35 % de dépenses neutres. Sur le budget d'investissement, on est à presque deux tiers de dépenses neutres parce que les petits travaux et les réparations d'entretien dans les bâtiments ne basculent pas vraiment d'un côté ou de l'autre. C'est plutôt les gros œuvres, les travaux d'isolation du bâtiment qui sont plutôt des dépenses favorables. On ne compte pas vraiment le petit entretien : seulement 1 % d'indéfini puis 35 % de dépenses plutôt favorables. Cela correspond en bonne partie aux dépenses investies dans nos parcs et jardins, comme l'a présenté le premier adjoint à l'instant. L'action de la mairie de secteur s'inscrit dans un contexte global, mais aussi à l'échelle régionale en s'appuyant sur les travaux du groupe régional d'experts sur le climat au GREC-SUD fondé, il y a une dizaine d'années. Il y a deux mandatures déjà régionales qui poursuivent leurs activités aujourd'hui : le Plan climat-air-énergie territorial ou métropolitain, qui court jusqu'en 2025 sur le périmètre de la Métropole et le Contrat Ville Climat porté par la ville de Marseille, cosigné avec la Métropole et présenté auprès de la Commission européenne, il y a désormais quelques mois, dans le cadre de la mission Ville climatiquement neutre à l'horizon 2030.

Cette stratégie climat sert plusieurs objectifs globaux :

- Tendre vers une suppression totale des dépenses défavorables au climat. Ce sont les 5 % de dépenses dans le budget de fonctionnement 2023 par exemple.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre considéré.

On va plutôt utiliser le bilan carbone comme un outil de pilotage et de comptabilité. Il y a des objectifs spécifiques :

- Intégrer les critères fondamentaux dans tous les contrats d'activité. Cela veut dire de décarboner nos achats à la fois d'objets et de prestation de services.
- Maîtriser les consommations d'énergie dans les bâtiments. C'est de la sobriété et de l'efficacité, mais surtout de la sobriété.
- Décarboner les systèmes de chauffage. C'est en lien avec ce deuxième objectif.
- Garantir un report modal depuis la voiture thermique vers les modes de transport doux et actifs et éventuellement des véhicules électriques lorsque c'est nécessaire.
- Substituer chaque véhicule et autre du parc actuel pour des véhicules basses ou très basses émissions.

Cette stratégie climat s'articule autour de trois piliers.

Faire évoluer nos pratiques

On va plutôt utiliser l'évaluation climat du budget qui est un outil de comptabilité quasi temps réel qui permet de qualifier une dépense au moment où on la fait, donc d'arbitrer la dépense monétaire en même temps que la dépense carbone.

Investir pour le climat

Il va juxtaposer et articuler les deux outils d'évaluation climat du budget et bilan d'émission de gaz à effet de serre qui est une disposition réglementaire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants.

La décarbonation de nos achats

On va également utiliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre. La répartition des émissions de gaz à effet de serre pour la mairie de secteur s'élève pour l'année 2021 à plus de 1000 tonnes équivalent CO₂. C'est l'équivalent de

440 aller-retour Paris New York en avion, 65 tonnes de bœuf ou 140 fois le tour de la terre en voiture. C'est simplement pour vous donner une idée des masses avec lesquelles on travaille. Si on se remet dans un contexte local, le patrimoine et l'administration des services de la ville de Marseille sont de l'ordre de 200 000 tonnes. C'est donc la moitié de 1 % de l'administration et le patrimoine de la ville de Marseille.

L'enjeu ici n'est pas tellement de faire la différence sur les émissions globales et sur la trajectoire climatique planétaire. L'enjeu est de marcher devant. L'exemplarité du service public est quelque chose qui nous tient à cœur. On le porte depuis trois ans dans notre action publique. Il est, pour nous, essentiel et nous le mettons au même niveau que la dépense monétaire.

Je vous ai montré le camembert sur l'évaluation climatique du budget en 2023. Là, il s'agit de le projeter sur 2024 sur les éléments présentés par le premier adjoint. On est toujours à 42 % de dépenses favorables ou très favorables au climat. On y retrouve l'entretien et l'investissement dans nos espaces verts. On a encore 20 % de dépenses défavorables liées au carburant, au fioul et au gaz. C'est typiquement les fluides et les carburants de notre parc de véhicules et le chauffage des bâtiments. On a un tiers de dépenses qui sont neutres, c'est-à-dire qu'elles n'impactent ni négativement ni positivement le climat, mais qui sont de fait nécessaires à l'entretien du quotidien de nos équipements.

C'est le même exercice sur le budget d'investissement. On voit que l'on a des dépenses neutres très supérieures puisqu'elles comptent pour presque deux tiers du budget. On a aussi des dépenses très favorables qui dépassent plus de 30 % si on ajoute les dépenses favorables et seulement 2 % de défavorables. Encore une fois, c'est du budget d'investissements et les carburants ne sont pas comptés là-dedans. Ils sont dans le budget de fonctionnement.

Pour donner un exemple concret de cette stratégie climat de la mairie de secteur, je vous montre ici une fiche action parmi la dizaine de fiches actions produites par notre prestataire. Celle-ci vise à intégrer les critères et clauses carbone dans les contrats, avec l'objectif d'atteindre 100 % des marchés avec une clause environnementale ou un critère environnemental lié à impact climatique. Le service en charge sera bien sûr la Direction générale des services. Je vous

remercie pour votre attention. Bien entendu, ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire. - Avez-vous des questions sur ce rapport? Monsieur BERLAND.

M. Yvon BERLAND. - Je n'ai pas vu de précisions sur les objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre que la mairie s'est fixé et comment la mairie compte mesurer et suivre cette évolution.

M. Pierre CECCALDI. - Vous avez raison. L'ECB, l'Évaluation Climatique du Budget raisonne sur les dépenses, donc on compte de l'argent avec les dépenses neutres ou favorables. On ne raisonne pas en quantité de CO₂. C'est juste, mais on marche sur deux jambes. L'ECB pour l'argent et le BEGES, le bilan d'émission de gaz à effet de serre ou le bilan carbone pour la quantité de carbone. L'objectif annoncé, il y a deux ans, est de 5 % par an. Ce n'est pas notre objectif. C'est un objectif qui nous arrive de la COP 21 particulièrement. Aujourd'hui, l'enjeu pour nous n'est pas tant de se tenir et d'atteindre un objectif que d'aller le plus vite avec le maximum d'outils opérationnels qui soit facile à prendre en main par l'ensemble des services. Le bilan carbone, par exemple, qui est un outil de comptabilité en soi, demande une courbe d'apprentissage qui est assez lente et on n'a pas ce temps-là.

On choisit d'aller vers l'ECB pour avoir des leviers immédiats à opérer, quitte en effet à avoir un manque de visibilité quantitatif au début sur la quantité de carbone économisé. Après, il y a sur les dépenses défavorables des kilowattheures de gaz et des kilomètres en voiture thermique, donc des litres d'essence et de diesel. Ce sont des choses très faciles à compter. Lorsqu'on aura réduit cette quantité de dépenses défavorables, ce sera très facile de savoir combien de carbone on a économisé. L'enjeu n'est pas tant de s'empêcher de raisonner ainsi, mais plutôt de se dire : «On pilote autrement et le résultat sera ce qu'il sera. Si c'est +7 % d'économie, c'est aussi bien que si c'est 3 % tant que nous faisons le maximum le plus vite possible.»

Mme la Maire. - Je vais passer la parole à Eliott PERENCHIO qui souhaite apporter un complément de réponse. Merci.

M. Eliott PERENCHIO. - Ce n'est pas un complément, Madame la Maire. C'est la confirmation que ce que nous faisons

vient bien au-delà des exigences légales et de ce que nous demande le gouvernement. Merci.

M. Yvon BERLAND. - Vous allez rencontrer des difficultés dans cette démarche. Avez-vous identifié les principales difficultés qui vont émerger ?

M. Pierre CECCALDI. - Sur les aspects de sobriété des fluides dans le bâtiment, la principale difficulté rencontrée est la facilité d'opération pour les agents et les services à mettre en œuvre les leviers de décarbonation du bâtiment. C'est pouvoir piloter son chauffage de bureau à bureau et pas avoir une chaufferie qui surchauffe certains bureaux alors que l'on a froid dans d'autres. C'est un état d'isolation des bâtiments, ce sont des occultants dans certaines pièces qui sont inopérantes simplement parce qu'il y a des pompes à chaleur qui bloquent la fermeture des volets. Quand on arrive à 8 heures du matin dans une salle en plein soleil en été, il fait déjà 35 degrés simplement parce qu'il n'était pas possible de fermer les volets la nuit d'avant. Ce sont des choses qui vont être compliquées à mettre en œuvre pour nous et pour les agents de la mairie parce que cela fait appel à des travaux de gros œuvres. On travaille bien sûr avec la mairie centrale de concert pour travailler à cet aménagement et cette décarbonation du bâtiment à travers l'isolation et la construction d'outils opérationnels pour que ce soit plus facile de faire de l'économie de flux en somme.

Mme la Maire. - Merci beaucoup pour cette présentation. Vous l'avez compris, mettre en œuvre cette comptabilité carbone est un objectif que nous nous sommes fixé dès 2021. Il est impératif que les pouvoirs publics puissent être exemplaires et qu'ils donnent le bon exemple sur ces questions qui nous concernent tous et qui doivent nous concerner tous. Cette démarche complexe a nécessité que notre mairie de secteur se mobilise pleinement sur cette question, sous la houlette de Pierre CECCALDI, mais avec un engagement et une volonté farouche de la part de toute notre administration pour que ce ne soit pas seulement un constat, mais une aide à la décision. Il s'agit bien d'avoir cette comptabilité la plus précise possible qui puisse derrière nous aider à prioriser nos actions. Cela devient aujourd'hui une vraie aide à la décision que de faire ce travail au quotidien. Je sais que c'est un travail qui est également très accompagné par notre adjoint aux finances. C'est bien parce qu'on a

réussi à travailler tous ensemble sur ce point qu'on en fait un exercice à la fois utile et entraînant.

On est la première mairie de secteur de Marseille à avoir mis cette démarche en place et cela a été possible grâce à l'engagement de tous. Salutation et remerciement à tous pour cet engagement. Je vais mettre ce rapport aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup Monsieur CECCALDI. En conclusion de ce conseil d'arrondissements, je voudrais remercier tous celles et ceux qui ont contribué à sa bonne organisation et sa bonne tenue et saluer, Monsieur BERLAND, d'être présent avec nous, mais regretter en miroir l'absence du reste de notre opposition parce que c'est bien dans ces hémicycles que l'on peut avoir des débats utiles à l'action publique et à la démocratie.

Malgré ces regrets, je vous précise que vous êtes tous conviés très chaleureusement au Festival des Solidarités qui s'ouvre demain jusqu'à samedi au cours Julien et qui va être l'occasion de rencontrer de nombreuses associations, de nombreuses personnes qui œuvrent dans le domaine des solidarités avec une programmation extrêmement riche.

Je vous donne rendez-vous pour notre prochain Conseil d'arrondissements qui se tiendra le 11 décembre. Je vous remercie beaucoup et je vous souhaite une bonne soirée à toutes et à tous.

(Le rapport 23/002/MS4 est adopté à l'unanimité.)

La séance est levée à 18 heures 42 par Madame la Maire.